



## Conditions requises pour être membre du Club Tourisme gastronomique de Tourisme de Catalunya

Toute entreprise ou organisation voulant faire partie du Club Tourisme gastronomique doit:

- Satisfaire aux **conditions générales d'admission** du Club Tourisme gastronomique.
- Satisfaire aux **conditions particulières d'admission** du Club Tourisme gastronomique.
- Participer à un **nombre minimum d'actions** fixé dans le plan marketing.
- Verser une cotisation annuelle de **350 € TTC**.  
Règlement par **prélèvement bancaire**.  
Les entreprises membres de plus d'un Club bénéficieront d'une **remise de 25 %** sur toute nouvelle cotisation.

## Conditions d'accès au Club Tourisme gastronomique

### Conditions générales

- Être **légalement constitué** et à jour de ses **obligations fiscales**.
- Avoir souscrit les **assurances** obligatoires dans chaque cas.
- Disposer d'un numéro de **téléphone**, d'une **adresse électronique** et d'un **site web** en plusieurs langues.
- Disposer d'un **catalogue** de présentation de l'entreprise ou de l'organisme édité en **au moins trois langues**.

### Conditions spécifiques par le Club Tourisme gastronomique

#### Par les lieux d'hébergement

- Être **déclarés** auprès de la Direction générale du Tourisme du Gouvernement de Catalogne en fonction du type d'établissement (hôtels, campings, gîtes ruraux).
- Tenir à la disposition des clients **des informations ayant trait aux journées gastronomiques** organisées dans l'établissement ou dans la région.
- Établissement **ouvert toute l'année**.

## Par les associations ou organismes publics

### Associations

- L'association doit regrouper des **entreprises ou organisations en lien avec le tourisme gastronomique et la gastronomie** en général..
- La majorité des membres de l'association doivent satisfaire **aux conditions générales** et aux **conditions susmentionnées pour les lieux d'hébergement**.

### Organismes publics

- Disposer d'un **service dédié au tourisme** et élaborer des produits de tourisme gastronomique.
- Disposer de **documents imprimés (dépliants)** consacrés au tourisme gastronomique en au moins trois langues.
- Être prêt à **déléguer** à une entreprise la représentation de la région dans des actions commerciales lancées par le Club Tourisme gastronomique (l'entreprise pourra être différente à chaque fois).

## **Procédure d'adhésion au Club Tourisme gastronomique**

Les entreprises ou organismes souhaitant adhérer au Club doivent **prendre contact** avec Tourisme de Catalunya à l'adresse suivante: [ct.clubsdeproducte@gencat.cat](mailto:ct.clubsdeproducte@gencat.cat)

L'entreprise ou organisme doit remettre à Tourisme de Catalunya les **documents** suivants:

- Une **fiche** (fournie par Tourisme de Catalunya) comportant les renseignements suivants:
  - Nom, fonction, adresse et numéro de téléphone de contact de l'interlocuteur de l'entreprise avec le Club.
  - Nom, prénom et fonction de la personne qui signera la convention avec Tourisme de Catalunya.
  - Données fiscales de l'entreprise afin d'établir une facture au titre de la cotisation annuelle (numéro d'identification fiscale, adresse de facturation et numéro du compte à débiter).
- **Attestation écrite** que l'entreprise satisfait aux **conditions d'admission requises**.

Tourisme de Catalunya **étudiera** l'admissibilité au Club Tourisme gastronomique de l'entreprise et prendra contact avec elle pour fixer un **entretien** avec la personne responsable.

L'adhésion au Club Tourisme gastronomique est effectuée par la signature d'une **convention** entre les deux parties. Une fois cette formalité accomplie, l'entreprise ou organisme fera partie de la **liste de diffusion** et recevra tous les **communiqués** et **rapports** relatifs aux actions réalisées.

Les bureaux de Tourisme de Catalunya sont considérés comme étant le siège du Club Tourisme gastronomique.

## **Perte de la condition de membre du Club Tourisme gastronomique**

- **Non règlement de la cotisation** dans un délai supérieur à 60 jours à compter de la réception de la facture correspondante.
- **Non participation active** aux actions lancées par le Club Tourisme gastronomique.